

## INFORMATION ET ORIENTATION JURIDIQUES

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'un service d'information et d'orientation juridiques pendant la procédure de Protection internationale. Ce service comprend une assistance pour l'introduction de votre demande.

Ce service vous permet d'obtenir des explications sur :

- vos droits et obligations
- les différentes procédures
- les questions juridiques.

Le service d'information et d'orientation juridiques est disponible au **Citywest Convention Centre**, par l'intermédiaire du **Legal Aid Board**.

### Qu'est-ce que le service d'information et d'orientation juridiques (Legal Counselling)?

Le service d'information et d'orientation juridiques fournit des informations, des explications et une assistance concernant votre demande ainsi que les différentes étapes de la procédure de Protection internationale. Il ne comprend pas de conseils juridiques.

Vous devez savoir que :

- Les conseillers en information juridique ne vous recommanderont pas une ligne de conduite particulière.
- Les conseillers en information juridique ne formuleront pas d'avis sur votre demande.
- Les conseillers en information juridique n'ont pas accès à votre dossier et ne recueilleront pas de détails spécifiques concernant votre situation.

Le service d'information et d'orientation juridiques est distinct de la représentation juridique et prend fin lorsqu'un avocat est désigné pour vous conseiller et vous représenter.

Il est assuré par des conseillers en information juridique qui ne sont pas avocats. Les conseils juridiques et la représentation juridique (également appelés aide juridique) sont assurés par des avocats lorsque vous présentez une demande d'aide juridique. Vous devez demander des conseils juridiques et une représentation auprès du **Legal Aid Board** dès que possible. Vous pouvez demander une aide juridique au **Citywest Convention Centre**, auprès du **Legal Aid Board Citywest Counselling Service**, ou dans l'un de nos trois centres juridiques : (1) Dublin (Smithfield), (2) Cork (Pope's Quay) et (3) Galway (Woodquay).

Il vous appartient de solliciter le service d'information et d'orientation juridiques.

### Les étapes du service d'information et d'orientation juridiques

Ce service est disponible en deux étapes.

## Première étape :

### 1. Information et orientation juridiques par vidéo

Les vidéos expliquent en quoi consiste le service d'information et d'orientation juridiques et présentent un aperçu de chacune des procédures susceptibles de s'appliquer à votre demande de Protection internationale. Au fur et à mesure de l'avancement de votre demande, vous devriez revoir les vidéos expliquant la ou les procédures que l'IPO décide d'appliquer à votre demande.

Vous pouvez vous inscrire au service d'information et d'orientation juridiques en utilisant le code QR ci-dessous, en vous présentant à l'accueil du **LAB Citywest Legal Counselling Service**, ou en ligne à l'adresse suivante :

<https://internationalprotection.legalaidboard.ie/>



## Deuxième étape :

### 2. Permanences

Des permanences auront lieu chaque jour (du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h) dans un espace réservé du **Citywest**, où vous aurez la possibilité de poser des questions et de demander des explications complémentaires.

Lors de ces permanences, des agents juridiques seront présents, avec des services de traduction, pour répondre à vos questions et vous apporter une assistance.

Votre participation aux permanences n'est pas obligatoire, mais elle est encouragée afin de vous assurer que vous comprenez les procédures, ainsi que vos droits et obligations.

Vous pouvez consulter le calendrier des permanences, mis à jour chaque semaine, en utilisant le code QR ci-dessous ou en vous rendant sur le site internet :

<https://internationalprotection.legalaidboard.ie/>



## Conseils juridiques et représentation juridique

Les conseils juridiques et la représentation juridique (également appelés aide juridique) sont assurés par des avocats. Vous devriez demander une aide juridique dès que possible afin de bénéficier de conseils juridiques et d'une représentation. Vous pouvez demander une aide juridique au **Citywest Convention Centre**, auprès du **Legal Aid Board Citywest Counselling Service**, ou dans l'un de nos trois centres juridiques : (1) Dublin (Smithfield), (2) Cork (Pope's Quay) et (3) Galway (Woodquay).